



Commission d'orientation de
la recherche et de l'expertise

8 octobre 2024

Rédacteur : Aurélie PREVOT (SCI)

Rapport annuel d'activités de la Core 2024

1. Vie de l'instance

1.1. Renouvellement du mandat

La Core a entamé au 1^{er} janvier un nouveau mandat, qui prendra fin au 31 décembre 2026. Il est placé sous la présidence d'Irène Félix (collège « Elus ») et la vice-présidence de Marion Fourtune (collège « Associations »). Toutes deux ont été nommées par le Directeur général de l'Ineris Raymond Cointe à la suite du Conseil d'administration du 30 novembre 2023.

9 membres ont renouvelé leur mandat : Gaëlle Guillossou, Jean-François Lechaudel, Roland Riefer, Marie Zimmer (collèges « Industriels »); Maxime Colin (collège « Associations »); Daniel Coelho (collège « Syndicats »); Jacques Reis, Patrice Schoepff, Marine Tondelier (collège « Elus »). Quatre mandats sont en cours de renouvellement, deux pour le collège « Personnalités de l'enseignement supérieur et de la recherche » et deux au sein du collège « Associations ».

La Core compte 2 représentants du Ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques (MTECP) : Aurélien Gay, sous-Directeur des Risques accidentels à la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) depuis le 1^{er} juin, et Martin Remondet, Chargé de mission Science, société, territoire au service de la Recherche du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD).

1.2. Réunions plénières et participation à l'évaluation de l'Institut

En 2024, les séances plénières de la Core se sont tenues le mercredi 13 mars (à Paris), le mardi 14 mai (en visioconférence) et le mardi 8 octobre (en visioconférence). Sur une recommandation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres), l'Ineris a engagé une action de sensibilisation à la déontologie auprès des membres de ses instances de gouvernance externe. Cette présentation a été faite à la Core le 8 octobre.

La présidente et la vice-présidente de la Core font partie des personnalités qui devraient être auditionnées par l'Hcéres à l'occasion de l'évaluation de l'Ineris en tant qu'établissement de recherche, en préalable à l'élaboration de son Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030. La visite du comité d'évaluation est programmée en décembre 2024. La présidente de la Core a été également auditionnée le 6 novembre 2023 par la mission de l'Inspection Générale de l'Environnement et du

Développement Durable (IGEDD) et du Conseil Général de l'Economie (CGE), dont le rapport sur le bilan à mi-parcours du COP 2021-2025 a été diffusé en juin 2024.

2. Avis rendus par la Core en 2024

La Core a apporté quatre contributions aux réflexions stratégiques de l'Ineris [détail en annexe].

- / Depuis 2022, la Core accompagne la réflexion de l'Ineris sur le renouvellement de sa démarche d'ouverture, qui fait partie des objectifs du COP 2021-2025. Dans ce cadre, la Commission a souhaité formaliser les analyses et propositions qu'elle a produites en 2023 et 2024 sur l'évolution de la collection des dossiers Ineris références. Cette évolution constitue une des actions structurantes de la démarche actuelle.
- / En lien avec le protocole de gestion des ressources publiques de l'Institut, la Core a été consultée sur les orientations des programmes d'appui à l'administration pour l'année 2025. Lors de cette consultation annuelle, la Commission débat des principales inflexions des programmes, regroupés en 4 thématiques, ainsi que des principales productions prévues dans l'année à venir.
- / La Commission a conduit une réflexion sur la crédibilité de l'expertise publique. Cette question fait partie des éléments de problématique suggérés par l'Ineris dans le cadre de l'évaluation Hcéres. Sur la base d'éléments fournis par l'Institut, en particulier les conclusions de l'exercice interne prospectif « Ineris 2035 » et le rapport de veille prospective 2023, la Core a apporté son « regard sociétal » sur les enjeux soulevés par la crédibilité de l'expertise.
- / La Commission est associée à la réflexion que l'Institut conduit sur la mise en œuvre de la science ouverte depuis 2021, en particulier sur le sujet des données ouvertes. Dans la continuité de ces échanges, la Core a été consultée sur un « cas concret » : l'ouverture de la base de données sur les substances dans l'air et les émissions que l'Ineris a développée (jalon 32 du COP 2021-2025).

3. Sujets mis en débat en séance plénière

- / La Core a été informée du processus d'évaluation par l'Hcéres des activités de l'Institut, qui est conduit en préalable à l'élaboration de chaque COP depuis 2015. Le cadre de l'évaluation 2024 a été exposé le 13 mars et le rapport d'auto-évaluation réalisé par l'Institut a fait l'objet d'une présentation le 8 octobre.
- / Dans la continuité des échanges tenus l'an passé sur le sujet médiatisé des « polluants éternels », la Commission a pris connaissance de la contribution proposée par l'Ineris au plan d'actions interministériel sur les substances per et poly-fluoroalkylées (P-FAS), qui a été publié en avril.
- / L'Institut a dressé un état des lieux de ses travaux en lien avec la biodiversité, ce qui a permis aux membres de la Core de comprendre et débattre du positionnement de l'Institut, qui s'appuie principalement sur son expertise en lien avec l'impact des substances chimiques.
- / Afin de mieux appréhender la logique en « trépied » des activités de l'Ineris, la Core a échangé sur le « troisième pilier » sur lequel s'appuie l'Institut : les activités commerciales, et notamment leur articulation avec les activités d'appui à l'administration et de recherche.
- / L'Institut a présenté sa participation au projet ARISE (*Ammonia Response In Sea Emergencies*) sur les rejets accidentels d'ammoniac en mer par le transport maritime. Ce projet est lié aux enjeux des technologies émergentes de l'ammoniac énergie pour remplacer les énergies fossiles. La Core a pu débattre des objectifs et de la mise en œuvre expérimentale de ce projet en cours de montage avec l'Institut mais aussi avec le coordinateur scientifique des travaux, le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE).

- / La Commission est régulièrement informée depuis 2019 des étapes de refonte du portail substances chimiques (PSC) administré par l'Institut. La version finale du portail a fait l'objet d'une démonstration et d'une discussion sur les perspectives ouvertes par cette refonte.
- / Dans le cadre de sa réflexion sur le renforcement de son positionnement à l'échelle européenne, l'Institut a partagé avec les membres de la Core un panorama de sa contribution aux programmes de recherche européens, notamment les projets en cohérence avec le positionnement de l'Institut en matière de science-société.
- / La Commission est étroitement associée aux travaux de l'Institut en lien avec la prospective stratégique, notamment le développement de la veille prospective. La Core a ainsi eu un premier débat sur le cadrage du deuxième rapport de veille prospective que l'Ineris doit produire en 2025 (jalon 39 du COP 2021-2025).

4. Participation au séminaire des orientations scientifiques et techniques

Neuf membres de la Core ont participé au séminaire des orientations scientifiques et techniques, qui a rassemblé toutes les instances de gouvernance de l'Institut le mardi 25 juin. Cette journée annuelle de réflexion stratégique organisée par l'Ineris a été dédiée cette année au lancement de la préparation du COP 2026-2030.

Plusieurs éléments ont alimenté le cadre de réflexion pour la préparation du COP : les conclusions de la mission de l'IGEDD et du CGE sur le bilan à mi-parcours du COP 2021-2025 ; la synthèse des 6 groupes de travail mobilisés dans le cadre de l'exercice prospectif interne « Ineris 2035 ». Chacune des instances de gouvernance a été invitée à partager sa réflexion sur les enjeux futurs de l'Institut : la présidente de la Core, Irène Félix, a exposé à cette occasion la synthèse du travail réalisé par les membres sur la crédibilité de l'expertise publique.

Les membres de la Core ont pris part aux trois ateliers organisés pour approfondir les questionnements jugés prioritaires par l'Institut à la lumière des éléments de réflexion à disposition : la crédibilité de l'expertise et le positionnement en recherche ; les besoins en expertise et les thématiques prioritaires ; les enjeux du numérique et des moyens expérimentaux. Le séminaire, que les collaborateurs Ineris avaient la possibilité de suivre à distance, a réuni 91 participants (dont 40 en présentiel).

Le présent rapport annuel d'activité est présenté au Conseil scientifique du 16 octobre 2024 et annexé au rapport du Conseil transmis au Conseil d'administration du 28 novembre 2024

Annexe : Avis rendus par la Core en 2024

- 1. Réflexion de la Core sur la collection Ineris références**
- 2. Contribution de la Core sur la crédibilité de l'expertise publique**
- 3. Avis de la Core sur l'ouverture de la base de données sur les émissions**
- 4. Observations de la Core sur les orientations des programmes d'appui 2025**

Réflexion de la Core sur la collection Ineris références

Depuis 2022, la Core est sollicitée par l'Ineris pour contribuer à la réflexion sur l'évolution de sa démarche d'ouverture, en particulier pour améliorer les actions au service de cette démarche. La Core s'est intéressée à la collection des dossiers Ineris références, qui se veut un outil « facilitateur » de dialogue avec les parties prenantes de la société civile sur les sujets scientifiques que traite l'Institut.

Au travers de ses échanges en séances en 2023 (7 mars et 17 octobre), la Core a formulé plusieurs considérations sur l'évolution de la ligne éditoriale des dossiers Ineris références :

Cadre général de conception

La Core s'est interrogée d'une part sur la nature du public visé et ses conséquences sur la collection (structure, thème, modalités de diffusion...), et d'autre part sur les attentes d'un public « moins averti » que le public expert, mais qui n'est toutefois pas le « grand public ».

Le processus d'élaboration d'un tel document nécessite d'instaurer une réelle co-construction avec les parties prenantes : il serait pertinent de cerner leurs attentes vis-à-vis de de cette collection. Il serait judicieux de commencer par interroger les membres de la Core, qui peut servir de « laboratoire » pour tester l'approche.

Les rythmes auxquels les parties prenantes s'emparent des sujets ne sont pas les mêmes : l'Ineris tirerait avantage de mieux exploiter la complémentarité entre ses différents modes d'action et outils de valorisation. Ainsi, les réunions débats ONG sont intéressantes pour discuter de sujets arrivés à un certain degré de maturité, pouvant donner lieu à des discussions entre « experts » (y compris issus des parties prenantes de la société civile). Les dossiers Ineris références sont plutôt destinés à un public moins averti, mais qui essaie de s'emparer d'un sujet dont il juge les enjeux de plus en plus importants. Un niveau de vulgarisation « grand public » est envisageable dans une phase ultérieure, le jour où le sujet prend de l'ampleur dans l'actualité (type « 10 questions sur... »).

Il y aurait également un intérêt fort à débattre assez en amont du programme prévisionnel des dossiers avec les membres de la Core. Ils pourraient utilement avoir un regard sur l'opportunité des sujets et porter un avis sur les priorités. Pour aller plus loin, la Core devrait être en mesure de proposer des thèmes correspondant à une attente sociétale forte ou d'indiquer des aspects d'un sujet ou des points qui mériteraient d'être abordés.

Structure

Une réflexion sur la structure du document, à laquelle la Core se propose de participer, pourrait s'avérer utile.

La collection Ineris références n'a pas vocation à proposer des documents de type « somme historique ». En tant que « facilitateurs » de dialogue, les dossiers n'ont pas besoin de viser l'exhaustivité sur un sujet donné.

La présentation des enjeux sociétaux et l'effort d'analyse des perspectives à venir constituent un levier d'intérêt majeur pour le public « non expert ». Il pourrait même s'avérer intéressant de proposer un espace où les parties prenantes s'expriment sur le sujet traité.

Il semble important, pour donner des points de repère aux lecteurs, de conserver autant que possible la même façon de présenter le traitement du sujet, quel qu'il soit.

Pour rappel, la Core avait abordé la question de la structuration actuelle des dossiers lors de la relecture en 2022 du dossier Ineris références sur l'héritage minier. Il avait ainsi été noté l'intérêt que

soient traitées simultanément plusieurs dimensions d'un sujet dans le cadre d'un même dossier : enjeux économiques-stratégiques, enjeux de risques accidentels, enjeux environnement-santé... Sur les rubriques existantes, la Core avait fait plusieurs commentaires :

- Le résumé non technique est indispensable.
- La rubrique « de quoi parle-t-on » devrait « ouvrir » le document.
- La dimension sociétale / les attentes de la société civile méritent d'occuper un chapitre à part entière.
- Le contexte réglementaire est à rappeler dans tous les cas, mais les évolutions réglementaires peuvent aussi être vues comme une prise en compte partielle des attentes sociétales.
- Il est également indispensable d'avoir un chapitre « perspectives / R&D » distinguant les récents acquis des travaux en cours et l'analyse des défis à venir.
- Il pourrait également être utile de disposer d'un chapitre à part entière (par rapport à des éléments parfois éclatés) sur le positionnement de l'Ineris.

La question se pose d'une « signature Ineris » exprimée au travers de la structure, en particulier sur la synthèse des connaissances scientifiques : par exemple, une approche « éviter-réduire-compenser » ou un fil « phénomène-risques liés à ces phénomènes-moyens de maîtrise de ces risques » (sauf à laisser le sentiment qu'il n'y a pas grand-chose de fait). Au passage, les phénomènes et les risques mériteraient d'être plus systématiquement illustrés par des exemples.

La collection Ineris références devrait pouvoir, en fonction des sujets, s'affranchir de la dichotomie public/privé et aborder les enjeux pour les acteurs économiques.

La collection pourrait davantage prendre en compte la dimension internationale.

Format

L'évolution du format de la collection Ineris références nécessite d'être pensée à la lumière des objectifs qui sont assignés à la collection. En particulier, le décryptage des enjeux peut induire un besoin de réactualisation régulière, que le format doit autoriser et faciliter.

La digitalisation de la collection est un choix qui paraît opportun : ce choix suggère des formats de contenu plus courts et concis, ou encore la prise en compte des logiques de référencement web.

La collection s'adressant à un large public, il ne faut pas s'interdire d'examiner d'autres formats que l'écrit/imprimé : le format vidéo/podcast serait par exemple une piste à creuser. Ces formats présentent l'avantage d'être compatibles avec la digitalisation.

La collection Ineris références pourrait utilement bénéficier d'un travail d'écriture réalisé avec la collaboration de professionnels de l'information, journalistes par exemple, en ayant recours aux techniques rédactionnelles des médias (format – édito / tribune / articles, style...).

Valorisation

Un autre enjeu fort de la réflexion porte sur les stratégies pour amener les dossiers Ineris références vers les parties prenantes concernées. Il conviendrait au préalable d'analyser ce qui est attendu du débat sur tel ou tel sujet, et de « cartographier » comment tel ou tel acteur participe au débat.

La Core pourrait aussi être « prescriptrice » des dossiers Ineris référence, comme l'Etat l'est pour la collection Omega. Une première étape à déployer serait la diffusion du document par chaque membre dans son réseau.

Choix des thèmes

Le choix des thèmes ne doit pas se faire qu'en fonction de l'actualité ou de l'émergence d'une question nouvelle ; ces critères doivent être pondérés par l'appréciation du niveau de maturité des sujets. Les dossiers de référence doivent pouvoir restituer des connaissances un peu consolidées.

Il conviendrait également de s'interroger sur l'intérêt de dégager une « ligne de force », en ciblant une grande thématique, (par exemple) les filières énergétiques, permettant de bien identifier l'Ineris sur ces sujets et évitant un effet patchwork avec des sujets très, voire trop divers.

Les membres de la Core ont évoqué les sujets suivants :

- La pollution de l'air reste parmi les préoccupations environnementales des Français (cf. baromètre IRSN sur la perception des risques) et l'Institut possède une vision très complète de ce sujet ; il pourrait faire état des progrès réalisés en matière de métrologie et de modélisation. Ce sujet est aussi l'occasion de faire le point sur les enjeux encore à traiter, sur une question de société qui s'améliore globalement. Il s'agit aussi de faire la pédagogie de ce que recouvre la notion de « pollution de l'air » (émissions, panache accidentel, pollution de l'air ambiant...) et son lien avec la santé. Cela permettrait enfin de resituer la grande variété d'acteurs travaillant sur ce sujet.
- La méthanisation est un sujet permettant, d'une part, d'aborder le thème « énergie renouvelable » et d'autre part le sujet « économie circulaire ». Il présente à la fois des aspects de risques accidentels et d'impact environnemental, sur lesquels l'Institut travaille depuis longtemps. C'est également une filière à forts enjeux sociétaux, car elle est en croissance, avec un ancrage territorial marqué et des questions de sécurité qui restent à investiguer.
- Plus largement une série sur les filières énergétiques pourrait s'avérer utile dans le contexte de la transition, qui occupe une large place dans les préoccupations de la société civile. L'Institut a la capacité d'analyser et de recontextualiser les enjeux de risques liés à l'hydrogène énergie, aux batteries électriques, à l'éolien terrestre, au photovoltaïque ...
- Les risques émergents dans l'eau sont également un sujet d'intérêt croissant pour les acteurs de la société civile. L'Ineris dispose d'une connaissance sur les rejets industriels et les polluants dans les milieux aquatiques, qu'il pourrait être judicieux de replacer dans le contexte global des inquiétudes autour de la gestion de la ressource en eau.
- L'incendie de Lubrizol à Rouen en 2019 a donné une importance nouvelle aux enjeux du « post-accident » dans les préoccupations citoyennes : compte tenu de ses compétences, l'Ineris est bien placé pour s'exprimer sur cette question.

Dans le cadre de la réunion plénière du 13 mars 2024, la Core a restitué à l'Ineris la synthèse de ses réflexions sur les dossiers Ineris références. Il est ressorti des débats l'analyse suivante :

- Le cœur de la question, c'est ce que peut apporter la collection Ineris références aux parties prenantes et au grand public, ainsi que les canaux de diffusion associés. C'est ce qui conduit à réinterroger le format de la collection (web, interactif), mais aussi les priorités à traiter. Ce qui est prioritaire pour une partie prenante ne sera pas forcément le sujet sur lequel l'Ineris est en mesure, à l'instant T, de structurer des connaissances et des analyses. Il y a une tension à résoudre.
- Une réflexion sur ce qu'est une « collection » semble utile : le risque, c'est que les parties prenantes soient en attente d'un numéro sur chacun des sujets entrant dans le périmètre de l'Institut. Est-ce que l'Ineris en a les moyens ? Et si les dossiers Ineris références ne sont pas une collection, quelles sont les alternatives disponibles, pour un public « moyennement » averti ? C'est la question plus large de la communication qui se pose.

- Dans un contexte très mouvant, la priorité est de savoir sur quoi l’Ineris veut être référent dans le débat public. Sur quel sujet l’Institut veut-il être reconnu ? De quelle question souhaite-t-il être saisi ? Avec qui envisage-t-il de dialoguer ? Qu’est-ce que l’interlocuteur pourra faire de ce qui lui aura été dit ? Les réponses aux questionnements sur l’outil vont émerger de ce point de départ (niveau de vulgarisation, format, etc....).
- Le débat sur la ligne éditoriale est difficile à trancher et la Core se sent une forte responsabilité, dans la mesure où la collection Ineris références vise certains acteurs, pour leur donner les moyens d’être autour de la table et de participer aux discussions. La question de l’accessibilité du contenu est centrale : si on veut un débat démocratique, il faut que les gens puissent comprendre. Cela posé, il y a des choix à faire sur les thématiques, car c’est un outil lourd à développer pour l’Ineris et adopter un format multimédia ne simplifiera pas forcément la tâche (difficulté d’externaliser). Par ailleurs, il y a beaucoup d’exemples de sujets traités par l’Institut (post-accident, géothermie profonde...) où il y existe peu de synthèses. Les connaissances de l’Ineris sont essentielles, mais ne couvrent pas toujours tout le sujet : la coopération, l’interdisciplinarité sont nécessaires.
- Le profil de l’utilisateur est à définir : à qui s’adresse un dossier Ineris références comme celui de l’héritage minier ? Un élu ? Un médecin ? Un citoyen ? Une réponse évidente voudrait qu’il s’agisse de « décideurs », mais qui est le décideur ? Il faut permettre aux gens de débattre. La façon de présenter un sujet est intimement liée à cette question du lecteur : ce n’est pas la recherche sur le site Internet institutionnel de l’Ineris qui va apporter, de façon univoque, toutes les réponses adéquates.
- Il y a des synthèses qui ont été faites dans d’autres documents de l’Institut que les dossiers Ineris références (état des lieux, guides...). Cela pose plus largement la question, dans les outils éditoriaux de l’Ineris, de « faire référence ». Il pourrait s’avérer utile d’identifier les différents types de supports, en dehors de la collection Ineris références, qui font référence dans la documentation de l’Ineris. Cela permettrait d’intégrer une base plus large de connaissances que ce qu’il y a *stricto sensu* dans la collection Ineris références telle qu’elle se présente aujourd’hui. Par des points de vue différents, la Core exprime le besoin de faciliter la façon dont l’Ineris fait référence auprès d’un public assez large et concerné par un débat scientifique. Au sein des parties prenantes, il se manifeste d’abord une intention de se documenter pour devenir un citoyen averti : l’information peut prendre différentes formes (note...). Quand l’Ineris juge sa maturité suffisante et exprime le souhait d’être référence, cela pourrait devenir une brochure de la collection Ineris références.
- Les outils éditoriaux de l’Ineris vont se concevoir dans un contexte où le grand public va de plus en plus manier des nouveaux outils numériques comme l’intelligence artificielle. La vérification de la fiabilité de l’info pourrait passer les dossiers Ineris références. Une difficulté majeure pour les parties prenantes, c’est de trier et digérer la masse d’information disponible, y compris lorsque l’on navigue sur le site web de l’Ineris. Il pourrait être judicieux d’analyser l’expression du public sur un sujet et de partir de là pour diffuser la connaissance : par exemple, regarder les questions des enquêtes publiques sur la méthanisation et y apporter les réponses que l’Ineris est en mesure de fournir. Il est très difficile d’anticiper les évolutions des technologies d’IA, qui rendent prioritaire l’enjeu de référencement web des documents. Le paradoxe, c’est que le citoyen est à la fois soumis à des mécanismes de désinformation, mais de plus en plus averti : le niveau d’éducation est plus élevé, la population vieillissante accroît le nombre d’inactifs (retraités) qui ont le temps de s’informer, les outils sont disponibles pour fouiller un sujet.

Contribution de la CORE sur la crédibilité de l'expertise publique

L'Institut a souhaité associer la Core à la réflexion engagée à l'occasion de l'évaluation du Hcéres. Un des éléments de problématique soumis à l'examen de l'Hcéres porte sur la question de la pertinence et de la crédibilité de l'expertise conduite par l'Institut. La Core a débattu des enjeux liés à cette question à la réunion plénière du 14 mai, après avoir pris connaissance de l'état de la réflexion de l'Institut (par le biais du rapport de veille prospective 2023 et des travaux de l'exercice interne « Ineris 2035 »). La Commission est invitée à présenter la synthèse de sa contribution au séminaire des orientations scientifiques et techniques du 25 juin, qui lance la préparation du prochain contrat d'objectifs et de performance de l'Ineris.

La Core estime très riche la réflexion de l'Institut sur la crédibilité de l'expertise, tant sur le plan de la veille prospective que sur le plan du travail conduit en interne sur Ineris 2035.

Vu par le prisme de la société civile, la crédibilité de l'expertise publique porte plusieurs enjeux forts que les membres de la Core ont soulevés dans leurs échanges :

L'indépendance

La question de l'indépendance de l'expertise publique est centrale, et elle est en lien étroit avec celle du financement des opérateurs. Les parties prenantes portent aujourd'hui un regard plus critique sur les formes que prend le rapport entre l'expertise et la décision publique. Mais il est d'abord fondamental que cette expertise soit indépendante des intérêts privés. On ne peut exprimer de frilosité par rapport au lien entre l'expertise et la décision publique sans avoir préalablement rappelé une indépendance plus forte encore vis-à-vis du secteur privé.

Concernant le lien avec l'administration publique, il s'agit d'un problème structurel : comment disposer d'une gouvernance indépendante du politique ? Le cas des agences sanitaires est emblématique : on a mis beaucoup de choses sur le dos des scientifiques, et on a le sentiment que le politique se réfugie derrière la science (dans la crise Covid-19, par exemple). Les experts publics émettent des avis pour justifier d'une quelconque manière des décisions gouvernementales. Les budgets devraient être votés, et les ministères pouvoir faire appel aux compétences des établissements sans que ceux-ci aient pour autant un ministère de tutelle. Il est plus sain de séparer nettement le politique et la science, d'où la nécessité d'une indépendance financière et d'une indépendance « structurelle » (pourquoi ne pas avoir un système de nomination des experts intégrant par exemple des académies scientifiques ?).

La difficulté de l'expertise publique est d'être soumise au court-termisme qui prévaut dans les politiques publiques actuelles. C'est un problème généralisé à tous les domaines de l'Etat, comme en témoigne la perte de crédibilité qui affectent les inspections générales ou des autorités sanitaires. Le risque majeur, c'est que le grand public ait le sentiment que l'expertise se confond avec du « greenwashing », par la validation de pratiques problématiques, sur le fondement de normes pas toujours adaptées.

Somme toute, l'indépendance est un sujet compliqué car les pressions prennent des formes très variables. Le contexte actuel est particulièrement sensible : le cas de l'Anses avec le mélange entre expertise et décision, l'évolution attendue dans le secteur nucléaire avec la fusion IRSN – ASN qui va dans le même sens, les restrictions récentes du champ de la CNDP... ces trajectoires présentent le risque que l'expertise devienne en partie opaque, avec une marge de manœuvre à court terme pour le décideur mais une perte de crédibilité / confiance en l'expertise publique.

A noter, la question de l'indépendance se pose aussi à une échelle plus locale : l'attente vis-à-vis de l'expert est parfois d'avoir une expertise conforme à la décision déjà prise ou prévue par les autorités. Il pourrait être intéressant d'entendre les personnels de l'Institut sur leur perception des pressions

externes. En d'autres termes, ce qui est questionné c'est avant tout la place de l'expertise publique dans la décision publique, au cœur de l'adhésion de nos concitoyens. C'est un sujet particulièrement important pour l'Institut qui a plutôt évolué depuis sa création dans le sens d'un alignement avec sa tutelle, la DGPR, tant sur le périmètre de ses activités que sur la politique menée.

La définition et le cadre de l'expertise

Dans les éléments de réflexion de l'Ineris à ce stade, le lien entre recherche et expertise n'est peut-être pas suffisamment explicite. Une ambiguïté demeure entre les deux champs : il faut définir ce qu'est l'expertise en elle-même pour l'Ineris. La science prise au sens de « recherche scientifique » a une temporalité longue et des objectifs d'accroissement des connaissances complètement différents de l'expertise, qui s'inscrit dans un temps plus cadencé et plus court, s'appuyant sur des connaissances acquises. L'expertise s'inscrit également dans une relation avec un donneur d'ordre, ce qui pose la question de son cadrage.

Il serait utile que l'Institut propose un état des lieux « interne » : c'est quoi l'expertise à l'Ineris ? Quels sont ses points forts et faibles ? A cet état des lieux interne pourrait être associé un état des lieux externe : quelles sont les pratiques des autres établissements comme l'Ineris ? L'expertise évolue aujourd'hui dans un contexte général où il y a de plus en plus de doute sur sa pertinence, alimenté par l'affluence de données disponibles et accessibles, même si l'analyse qui peut être faite de la « méfiance accrue » des citoyens vis-à-vis de la science ou de l'expertise mériterait d'être mieux étayée et affinée (le dernier baromètre IRSN est un exemple montrant que ce n'est pas un sujet binaire, dont la tendance est clairement lisible).

Les travaux du Grenelle de l'Environnement d'un point de vue pratique avaient abouti - pour l'expertise - à une charte qui semble rester d'actualité et avait le mérite de résulter d'un consensus des parties prenantes. L'Ineris est-elle signataire de cette Charte : cela vaudrait la peine de revisiter les attendus d'une telle charte par rapport à la pratique actuelle de l'Institut. Où en est l'expertise Ineris notamment par rapport aux exigences de cadrage du sujet et de transparence ? Les enjeux soulevés par le Grenelle sont-ils résolus dans toutes les expertises produites aujourd'hui ? Si la Charte n'est plus d'actualité au sein de l'Ineris, la question peut se poser de rétablir quelque chose de similaire qui porte la vision de l'Institut en matière d'expertise.

La capacité d'être expert, et ses limites, nécessite d'être analysée et cadrée : être expert, ce n'est pas un blanc-seing sur tous les sujets. Les experts sont par nature limités à un ou quelques sujets : on est expert "en" et "auprès de". C'est un enjeu important dont il faut se saisir, face à la montée des experts « omniscients » quels que soient les sujets, qui se répandent dans les médias (comme le montrent les abus récents de certains scientifiques). Par ailleurs, reconnaître qu'on est expert « en quelque chose », et pas dans l'absolu, ne facilite pas les mécanismes d'étanchéité entre travaux pour le secteur privé, qui concourent à consolider une expertise et contribuent à un avis indépendant. C'est un élément à prendre en compte.

Une suggestion pratique pourrait être de demander aux experts de l'Institut de définir / auto-évaluer leur expertise. La compilation pourrait permettre d'identifier des lacunes dans les champs d'expertise et se projeter dans l'avenir. Cette cartographie de l'expertise pourrait d'ailleurs être challengée, si besoin, par des tiers externes ultérieurement.

La transparence

Il y a une forte attente d'intermédiation de la part des parties prenantes vis-à-vis de l'Ineris, pour comprendre et vérifier les informations qui circulent. Mais il y a aussi une forte attente d'avoir accès

à des rapports qui soient rendus publics : c'est l'enjeu de transparence. De plus en plus de personnes veulent aller aux sources des informations. C'est un vrai sujet pour l'expertise.

Les expertises faites à la demande de la DGPR, des DREAL, financées sur fonds publics sont-elles toutes mises en ligne sur le site web de l'Ineris ? Si ce n'est pas le cas, cela donne du confort aux décideurs publics et quelques libertés à l'expert à court terme, mais il n'est pas certain qu'à moyen / long terme cela soit bénéfique pour l'adhésion des parties prenantes, le développement de l'expertise et sa reconnaissance.

En matière de publications scientifiques, il est toutefois intéressant de considérer le risque que fait peser la « mode » de l'exploitation massive de données ouvertes. Il y a à l'évidence matière à redonner de la valeur à des résultats accumulés au cours des années. Pour autant, il ne faut pas réduire le temps et les moyens consacrés à la production de résultats expérimentaux nouveaux, indispensables sur le moyen et long terme pour nourrir les différents modèles.

Le dialogue et la co-construction

Il n'y a pas que la question de la crédibilité qui se pose, mais aussi celle de l'utilité. L'expertise vise à éclairer le débat public dans un contexte d'incertitudes et en très rapide évolution. Comment l'expertise peut-elle être utile ? Ce n'est pas qu'un sujet de communication, même si l'expertise est confrontée à des enjeux forts de ce côté-là. Il est impossible de maîtriser toute la communication entrante et sortante, et ce qui se joue c'est aussi la question de la co-construction des stratégies.

Toutes les questions soulevées dans le rapport de veille prospective de l'Institut ne trouvent pas leurs réponses opérationnelles dans la réflexion « Ineris 2035 » qui a ouvert le sujet : c'est cela qu'il faut continuer à creuser. La sobriété, le rapport société civile-science et l'ouverture, l'impact de la « science non faite » sont par exemple essentiels à traiter.

Il serait intéressant que l'Ineris analyse son retour d'expérience sur des exemples concrets d'expertise produite par l'Institut et contestée dans le débat public. L'expertise de l'Ineris semble rarement contestée : est-ce parce qu'il n'y a pas d'angles d'attaque possibles ou est-ce parce qu'il n'y a pas de réels enjeux ? On pourrait ajouter à ces deux hypothèses celle d'une technicité trop pointue, couplée à une absence de contextualisation permettant de saisir les enjeux, mais également la question de la publication effective ou non de tous les rapports financés sur fonds publics (en lien avec le sujet de la transparence évoquée plus haut).

La pratique de terrain

Il ne peut y avoir d'expertise sans une connaissance de cas réels, sans « exercices pratiques ». Le pilier des prestations dites commerciales reste un moyen de premier plan pour saisir la réalité, les pratiques, les moyens, les technologies... Pour un même objet ce n'est pas la même chose d'être mandaté par la puissance publique ou par le propriétaire-exploitant (y compris entreprises – entités publiques) de l'objet. Le risque, sinon, est d'avoir une expertise hors-sol ce qui n'est ni l'intérêt des pouvoirs publics, ni des entreprises.

Pour proposer une expertise pertinente, l'Institut doit également être présent sur les questions émergentes qui se conçoivent aujourd'hui en grande partie à l'échelle supranationale : trouver et identifier ces germes, détecter les tendances nécessite un lien avec les acteurs économiques internationaux.

L'idée de « proximité » est enfin importante dans les enjeux de crédibilité de l'expertise : on sent une certaine défiance, voire un rejet, vis-à-vis de ce qui vient de loin, comme ce qui est décidé à l'Europe par exemple etc. Ce décalage entre les différentes échelles est particulièrement prégnant sur les

aspects réglementaires. Il est important pour l’Ineris de réfléchir à son rapport à la région, au territoire et de trouver des réponses concrètes pour renforcer ce lien.

Cette réflexion doit considérer toutefois que décentraliser l’expertise risque de la placer plus directement dans l’arène politique sur des sujets locaux, mettant ainsi l’expert dans une situation inconfortable. On peut craindre davantage une situation de confusion ou de dépendance localement que nationalement. Les expériences de remise en cause d’expertises locales par les autorités, les élus ou d’autres parties prenantes se rencontrent fréquemment. A contrario, le recours à une expertise nationale est généralement plutôt vécu comme un gage de prise de recul et d’expérience plus riche. Parfois, le recours à une expertise étrangère peut même être recherché (au motif de la meilleure expertise possible), avec – dans ce cas – parfois la critique de ne pas s’appuyer sur une expertise française.

La diffusion des connaissances & la communication

Le sujet communication – information avec des médias semble un axe de réflexion, mais davantage pour faire de la pédagogie : disséminer des résultats scientifiques autant que faire connaître l’Institut. Le lien avec l’expertise est indirect : la communication contribue à asseoir une crédibilité, mais c’est peut-être un objectif de second ordre par rapport aux expertises produites effectivement « challengées » dans le débat public.

L’enjeu de communication implique notamment de renforcer le lien avec les médias (journaux), pour donner des éléments de connaissance concrets. La question de la « malveillance » médiatique doit être saisie. Il s’agit de détecter la désinformation sur le périmètre de travail de l’Ineris (là où la compétence de l’Institut est remise en cause) et comprendre d’où elle vient.

L’Ineris pourrait jouer un rôle de référent auprès des médias, en priorisant son approche : s’adresser à des médias qui ont de la crédibilité et éviter de « se noyer » dans les réseaux sociaux. Cela serait intéressant que l’Ineris se propose en « expert du décryptage » pour ces médias plus « sérieux ». Faire ressortir les nuances dans un débat scientifique, expliquer les incertitudes sont des actions primordiales aujourd’hui dans la communication scientifique. Plus largement, la question de la crédibilité pose inévitablement la question : quelle posture de communication pour l’Ineris ?

La pérennité de l’expertise

L’alerte donnée par le travail Ineris 2035 sur la continuité de l’expertise est importante, dans un contexte de départs en retraite et de parcours professionnels plus « hachés » qu’autrefois. Le maintien de la compétence est un sujet à part entière. Il s’agit aussi de s’interroger sur la façon de tirer parti, pour l’expertise, de cultures professionnelles successives et accumulées au cours de carrières qui ne sont plus aussi linéaires qu’avant, et de voir en quoi elles enrichissent des cultures professionnelles « maison », parfois ancrées dans un cadre trop peu renouvelé.

En matière de ressources humaines, l’hypothèse de recrutement en régions est à creuser, à la fois par rapport à l’attractivité des métiers (et donc la pérennité de l’expertise) et à la dimension de proximité avec les citoyens. Il ne faut cependant pas minimiser l’évolution du métier de ceux qui sont au contact direct avec des débats scientifiques, qui deviennent (souvent localement) des débats politiques. La formation au contexte de l’expertise scientifique est un enjeu crucial. C’est d’ailleurs le cœur de la question : passer d’une connaissance spécialisée à la mise en contexte de cette connaissance, pour en faire un apport utile au débat public.

Un autre sujet majeur en RH est la capacité à valoriser les expériences variées et... les experts eux-mêmes, par exemple au travers d’une grille de reconnaissance de l’expertise. Cette grille pourrait

aborder des attendus en matière de développement des savoirs, mise en pratique des savoirs, transmission des savoirs, représentation et reconnaissance.

Le rapport de l'expertise à l'innovation et à la science

Le mot « progrès » est couramment employé pour parler de l'innovation : à cet égard, le rapport de veille prospective propose une réflexion plus approfondie et plus nuancée sur laquelle l'Ineris pourrait s'appuyer. Toute innovation n'est pas nécessairement un progrès. Il y a d'autres trajectoires qui peuvent être désirables ou défendues comme telles que celle de l'innovation technologique. Le divorce (partiel) entre science et société vient en partie de cet « enthousiasme » que l'on peut considérer parfois comme naïf face à l'innovation.

Dans le rapport de veille prospective est maintenu le terme de « vérité scientifique », alors même que la question de la « science non faite » est abordée par ailleurs. Il existe certes quelques « vérités » ou connaissances sûres. Mais l'histoire de la science c'est aussi l'histoire de découvertes et donc de « vérités » successives qui émergeaient à l'échelle des millénaires, puis des siècles, puis des décennies... ce qui laissait le temps aux générations successives de se les approprier. L'accélération de la science met en lumière de façon très crue la somme des « vérités provisoires » que nous avons assénées et qui se sont avérées fausses (c'est particulièrement criant dans le domaine des sciences biologiques par exemple). Vérités partielles ou contextuelles aussi : l'exemple le plus flagrant est celui de l'évaluation de la toxicité des produits, qui permettait d'affirmer l'absence de toxicité de certains produits à court terme alors que les impacts à long terme n'étaient pas évalués (ou pire, étaient évalués mais ne rentraient pas dans les critères d'autorisation des substances). Quelle place pour les lanceurs d'alerte dans un monde de « vérités » ? « Vérité » a enfin une forte connotation de jugement qui ferme le débat, là où « connaissance » est plus humble, et de ce fait plus utile : écarter ce terme de « vérité » semble un préalable judicieux.

Avis de la Core sur l'ouverture de la base de données sur les émissions

Depuis 2021, la Core participe à la réflexion de l'Ineris sur sa démarche de science ouverte, en particulier sur le développement des pratiques en matière de données ouvertes. Dans ce cadre, la Commission est sollicitée par l'Institut sur un cas d'application : la base de données sur les substances dans l'air et les émissions, qui constitue un jalon du Contrat d'objectifs et de performance (jalon 32). La Core a pris connaissance du projet et débattu des partis pris de l'Institut sur l'ouverture des données de cette base le 13 mars 2024 et elle a été informée de son avancement le 14 mai 2024.

La Core estime utile la mise à disposition publique de la base de données sur les émissions en soulignant l'intérêt de constituer une base de données qui associe des émissions d'origines diverses, issues d'un accident ou du fonctionnement normal d'une installation.

La Commission salue l'effort de structuration de ce projet par l'Institut, ainsi que l'enrichissement de la base par le biais d'une interface web dotée d'un outil de visualisation, qui peut permettre à des « non experts » de mieux appréhender le contenu.

La Core souhaite mettre en exergue plusieurs points qui lui paraissent importants dans l'optique d'une diffusion auprès de parties prenantes :

- L'interface web doit être claire sur le cadre juridique des données mises à disposition, dans la mesure où l'Institut produit des données publiques et des données dans le cadre de contrats commerciaux.
- Documenter le contexte des essais est une action prioritaire, pour s'assurer de la bonne compréhension par l'utilisateur des conditions d'essai initiales et des éventuelles modifications survenues lors de la réalisation des essais. Il serait peut-être même intéressant d'en faire un filtre de recherche de l'interface web.
- Dans cette perspective, il semblerait utile de signaler dans les métadonnées avec quelle méthode les mesures d'émission ont été faites, l'objectif auquel les mesures répondent (visée réglementaire, projet de recherche, etc.), et d'indiquer la date à laquelle les données ont été produites. La méconnaissance de ces informations n'est pas sans conséquence si un utilisateur veut interpréter ou comparer des résultats.
- La compatibilité entre les jeux de données intégrés dans la base constitue une très grande valeur ajoutée pour des utilisateurs non experts : cela fait gagner un temps précieux, les parties prenantes de la société civile passant souvent beaucoup de temps à « nettoyer » des bases qui agrègent des données n'ayant pas le même standard.
- L'Institut est invité à examiner la possibilité, dans une étape ultérieure, d'agrèger des données externes, par exemple celles d'homologues de l'Ineris. L'Institut pourrait ainsi intégrer des données de publications scientifiques revues par les pairs ; et dans cette optique, il serait opportun d'identifier les revues scientifiques aptes à constituer des sources pour éventuellement passer des accords. La Commission reconnaît que c'est un travail qui demande du temps : une façon d'optimiser les moyens de l'Institut pourrait être d'utiliser les travaux préparatoires à des essais, qui appellent généralement une recherche bibliographique, pour identifier des données externes intégrables dans la base.
- Il y a un enjeu fort à bien expliquer ce qu'est un facteur d'émission et notamment, pour éviter toute confusion, à expliciter le rapport entre les données de l'Ineris et celles produites par le Citepa, qui est connu d'un certain nombre de parties prenantes dans le domaine de la qualité de l'air.

- La constitution de la base donne l'opportunité à l'Institut de conduire une analyse rétrospective de ses travaux, notamment s'il est constaté des écarts significatifs dans les résultats.
- La Core note qu'un outil tel que le plan de gestion de données n'est pas seulement utile à la gestion, dans le temps présent, de travaux de recherche ou d'expertise. Le recours à ce type d'outil pourrait aider à renforcer la capacité d'anticipation et d'analyse critique sur un sujet scientifique, car le processus de rédaction oblige les producteurs de données à se projeter dans l'avenir.

Par ailleurs, l'analyse que l'Institut a présentée de son parcours de réflexion incite la Core à suggérer d'utiliser ce projet comme cas concret, pour produire un REX de co-construction entre l'Ineris et son instance de parties prenantes.

Observations de la Core sur les orientations des programmes d'appui 2025

Les orientations des programmes d'appui à l'administration de l'Ineris font l'objet d'une consultation annuelle de la Core, conformément au protocole de gestion des ressources publiques de l'Institut. Les orientations 2025 des quatre grandes thématiques d'appui et les jalons du COP associés ont été présentés à la séance plénière du 8 octobre 2024. Les observations de la Core sont portées à la connaissance du Conseil d'administration avant qu'il ne se prononce sur les programmes 2025 à la réunion du 28 novembre 2024.

La CORE note une vraie volonté de la part de l'Institut d'intégrer les échanges et les observations de la Commission dans ses programmes d'appui. Les membres partagent toutefois un constat : ils rencontrent des difficultés pour entrer dans la logique d'organisation des programmes d'appui à l'administration.

La structuration programme par programme ne dit pas grand-chose à des non techniciens : en particulier, elle ne leur permet pas de bien apprécier toute l'étendue et les dimensions d'une thématique.

Il apparaît nécessaire d'élargir les débats avec une instance « ouverte » comme l'est la Core, peut-être de la même manière que le font déjà la préparation des COP ou le partage de l'exercice d'auto-évaluation Hcéres.

Par ailleurs, la Commission s'interroge sur la pertinence de l'échelle annuelle pour animer un débat, voire de la co-construction avec des parties prenantes de la société civile, sur les orientations de l'Institut en matière d'appui à l'administration.

En séance plénière, la CORE a souligné que le changement climatique constituait un enjeu sociétal majeur. La Commission s'est interrogée sur la façon dont cette question est traitée au travers des programmes d'appui : ce sujet n'est pas très lisible dans la distribution des programmes, sinon de façon diffuse. Compte tenu de son importance, la structuration du sujet « climat » mériterait réflexion, peut-être à l'occasion du prochain COP ? La Commission a également pointé l'émergence de la question de la rareté (notamment de l'eau), qu'il était important de prendre en considération.

Dans le même ordre d'idée, la Core a débattu des travaux de l'Institut en matière de santé environnementale : la Commission a une position partagée sur ce point. Pour certains membres, l'apport de l'Ineris n'est pas toujours facile à appréhender au travers des programmes. Il serait intéressant d'analyser comment les questions sanitaires remontent à l'Institut quand il ne les traite pas. Dans ce domaine, la complémentarité avec les agences sanitaires est fondamentale et il est important que les périmètres et les rôles de chacun soient explicites.

La CORE a par ailleurs mentionné le développement de l'hydrogène énergie, la pollution de l'environnement par les P-FAS et la maîtrise des matières plastiques comme des sujets suscitant de fortes attentes de la part de la société civile. La question de la sobriété apparaît également à la Commission comme une dimension que l'Institut devrait explorer.